Envoyé en préfecture le 13/04/2022
Reçu en préfecture le 13/04/2022
Affiché le 13/04/2022
ID : 040-214001505-20220412-DEL2022_018-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

LANDES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LEON

SEANCE DU 12 AVRIL 2022

Nombre de membres afférents au Conseil
19

Nombre de membres en exercice
19

Nombre de membres ayant pris part à la délibération :
18

Date de la Convocation :

05/04/2022

Date d'affichage :

13 avril 2022

Objet de la délibération :
DEL2022/018 - Tarifs séjours centre de loisirs été 2022

L'an Deux Mil Vingt Deux et le Douze Avril à 19 h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean MORA, Maire

Présents : Jean MORA, Jean-Paul TRAYE, Jacques DUCROUX, Dominique LARTIGAU, Michel RAFFIN, François CORDOBES, Martine DUVIGNAC, Francis LABOUDIGUE, Jean-Jacques LARTIGUE, Catherine COMBARIEU, Cécile CASSUTTI, Myriam LALLEMAND, Sophie GISTAIN-FAUVILLE, Marjolaine PERNAUT, Delphine DUPRAT, Eric MACQUART, Muriel LAGORCE, Isabelle BOUCHES.

Absents ayant donné procuration :

Absents : Mr Michel DARREMONT

Secrétaire de séance : Mme Marjolaine PERNAUT

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de l'organisation de différents séjours pour les enfants du centre de Loisirs. Il propose d'organiser 4 séjours et d'en fixer ainsi le prix :

- ***Du 8 au 15 Juillet 2022***, pour les enfants nés en 2007 et 2008 : séjour à HYERES pour un montant de 320 €, hors aides. Au programme : séjour en camping et gestion libre de cette génération : Porquerolles, Marseille, les calanques, plongée, parc aquatique, balade du littoral, etc,
- ***Du 18 au 22 Juillet 2022***, pour les enfants nés en 2009 et 2010 : séjour à ARAGNOUET pour un montant de 250 €, hors aides. Au programme : séjour montagne avec randonnée, bivouac, trottinette de montagne, accrobranche, etc.
- ***Du 1er au 5 Août 2022***, pour les enfants nés en 2011 et 2012 : séjour à ANGLET pour un montant de 250 € hors aides. Au programme : séjour en immersion au Pays Basque avec le petit train de la Rhune, randonnée, rafting, journée à San Sebastian, etc.
- ***Du 26 au 29 Juillet 2022***, pour les enfants nés en 2013 et 2014 pour un montant de 180 € hors aides. Au programme : séjour en bordure de la Leyre avec une sortie à Marquèze et de nombreuses animations proposées par l'équipe d'animation.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, **DECIDE** :

- D'organiser les séjours du centre de loisirs ci-dessus énoncés,
- D'adopter les tarifs proposés,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

MAIRIE DE LEON DGS 40550

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat.la saisine de la juridiction pour se faire par voie dématérialisée via le site www.telerecours.fr

Acte télétransmis électroniquement le :
N° identifiant unique :
N° enveloppe :